



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Point 71 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant

## Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

### Résumé

Dans le présent rapport, qu'elle soumet en application de la résolution [64/146](#) de l'Assemblée générale, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants rend compte des tendances observées, des sujets de préoccupation recensés et des progrès accomplis en ce qui concerne l'élimination de la violence contre les enfants, notamment la prise en compte systématique des questions relatives à la protection de l'enfance dans le système des Nations Unies. Elle se concentre sur les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les enfants, qui ont été plus graves que prévu. Elle rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de la vision énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, consistant à créer un environnement juste, inclusif et pacifique qui préserve tous les enfants de toutes les formes de violence, tout en reconstruisant en mieux après la pandémie. Le rapport fournit également des informations sur les interactions de la Représentante spéciale avec des États et d'autres parties prenantes clés, notamment les enfants. Il se conclut par des recommandations soulignant la nécessité impérieuse d'investir davantage dans des services intégrés pour les enfants, notamment une protection sociale durable et inclusive pour les enfants et les personnes qui s'en occupent, ainsi que la nécessité d'impliquer les enfants et les jeunes dans la solution à la violence qui les touche.

\* [A/76/150](#).



## I. Introduction

1. Guidée par la résolution 62/141 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a défini son mandat, la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants agit en qualité de défenseuse mondiale indépendante ayant pour mission de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants. Dans sa résolution 73/155, l'Assemblée a réaffirmé son soutien aux travaux de la Représentante spéciale, reconnu les progrès accomplis et le rôle de son mandat dans la promotion de la poursuite de l'application des recommandations figurant dans l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, ainsi que dans le soutien aux États Membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses conséquences sans précédent à l'échelle mondiale, l'année à l'examen dans le présent rapport a été complètement inédite. Dans son précédent rapport à l'Assemblée générale (A/75/149), la Représentante spéciale a souligné que la pandémie exposait les enfants à un risque toujours plus grand de violence en exacerbant les inégalités qui menaçaient déjà leur bien-être physique, émotionnel et mental bien avant la crise actuelle.

3. Un an plus tard, les dégâts causés par la pandémie ont été – et continuent d'être – encore plus graves que prévu. Il est peu probable que les conséquences sur les enfants s'arrêtent avec le recul de la pandémie : l'expérience montre que les flambées de violence interpersonnelle qui sont monnaie courante pendant la phase aiguë d'une crise se poursuivent souvent pendant des années, même lorsque la crise elle-même s'est résorbée<sup>1</sup>.

4. Le présent rapport traite des incidences immédiates et à long terme de la pandémie sur la violence à l'égard des enfants, ainsi que des progrès réalisés et des problèmes restant à surmonter pour garantir la protection des enfants et veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Il présente les mesures prises et les résultats obtenus par la Représentante spéciale au cours de l'année écoulée pour faire face à la pandémie et appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Il met également en lumière les mesures prises par les enfants eux-mêmes pour prévenir la violence et y répondre et pour favoriser leur bien-être mutuel, soulignant la nécessité de préserver l'autonomisation des enfants dans la prévention de la violence et les interventions en cas de violence.

5. À moins de huit ans de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable – et alors que les répercussions de la pandémie compromettent gravement les progrès – il est urgent d'investir dans un relèvement inclusif, résilient et sûr qui fonctionne pour et avec les enfants. Dans le cadre de l'action pour les objectifs et de la reconstruction en mieux associée au relèvement post-pandémique, la Représentante spéciale a souligné qu'il fallait investir dans des services intégrés pour les enfants – notamment la protection de l'enfance, la santé mentale, la santé physique, l'éducation et la justice – tout en veillant à ce que des systèmes de protection sociale solides et inclusifs soient en place pour soutenir les enfants et leurs familles.

---

<sup>1</sup> Yasmin B. Kofman et Dana R. Garfin, « Home is not always a haven: the domestic violence crisis amid the COVID-19 pandemic », *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, vol. 12, n° S1 (août 2020).

## II. Répercussions de la pandémie sur les enfants : plus graves que prévu

6. Dès les premiers jours de la pandémie, il ne faisait aucun doute qu'elle aurait des conséquences de grande ampleur, à long terme et profondément dommageables pour les enfants. Dans son précédent rapport, la Représentante spéciale a noté que les fermetures d'écoles, les mesures de confinement, les restrictions de mouvement et le stress familial supplémentaire avaient augmenté les risques d'exposition des enfants à la violence.

7. Parmi les conséquences de la pandémie sur les enfants, on soulignera la perte de parents ou d'autres personnes qui s'occupent d'eux. Dans une étude publiée dans *The Lancet*, il a été estimé que 1 134 000 enfants dans le monde avaient perdu un(e) pourvoyeur(se) de soins principal(e) (au moins un parent ou un grand-parent ayant la garde) à cause de la pandémie de COVID-19 entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 30 avril 2021<sup>2</sup>. Le statut d'orphelin(e) et le décès de personnes s'occupant des enfants sont désormais des pandémies cachées causées par la COVID-19, et ces deux phénomènes exposent les enfants à la violence.

8. Les mesures de confinement et l'isolement, combinés à un stress psychologique et économique accru, ont provoqué une vague de violence familiale. Les rapports initiaux indiquent une augmentation de la proportion de blessures traumatiques causées par des abus physiques sur des enfants pendant la pandémie de COVID-19<sup>3</sup> et une augmentation de la violence fondée sur le genre : 243 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles ou physiques perpétrées par un partenaire intime<sup>4</sup>.

9. L'utilisation généralisée des plateformes en ligne a certes permis d'éviter l'absence d'enseignement pendant la pandémie, mais elle a également entraîné un risque accru d'exposition des enfants aux dangers en ligne. L'Organisation internationale de police criminelle a mis en évidence une augmentation de l'activité des délinquants qui créent et partagent du matériel pédopornographique en ligne, une augmentation de la diffusion en direct de violences sexuelles sur enfant, ainsi qu'une multiplication de contenus à caractère sexuel générés par les enfants eux-mêmes<sup>5</sup>.

10. La pandémie a provoqué une hausse tant de l'offre que de la demande en matière de traite des enfants et touche les pays à faible revenu de manière disproportionnée. De plus en plus d'enfants sont en danger car l'augmentation du nombre d'enfants non scolarisés se traduit par une augmentation du nombre d'enfants contraints à travailler, la demande d'exploitation sexuelle d'enfants et d'enrôlement d'enfants par des groupes armés et criminels étant plus importante et l'activité criminelle clandestine et lucrative étant en hausse, souvent favorisée par des technologies en évolution et

<sup>2</sup> Susan Hillis et autres, « Global minimum estimates of children affected by COVID-19-associated orphanhood and deaths of caregivers: a modelling study », *The Lancet*, vol. 398, n° 10298 (juillet 2021).

<sup>3</sup> Barbara Fallon et autres, « Trends in investigations of abuse or neglect referred by hospital personnel in Ontario », *BMJ Paediatrics Open*, vol. 3, n° 1 (février 2019) ; Claudia Cappa et Isabel Jijon, « COVID-19 and violence against children: a review of early studies », *Child Abuse and Neglect*, vol. 116, n° 2 (juin 2021).

<sup>4</sup> Fonds des Nations Unies pour la population, *État de la population mondiale 2021 : Mon corps m'appartient – Revendiquer le droit à l'autonomie et à l'autodétermination* (New York, 2021).

<sup>5</sup> Organisation internationale de police criminelle, « Les menaces et les tendances en matière d'exploitation sexuelle des enfants et d'abus pédosexuels – Impact du COVID-19 » (septembre 2020).

une culture de l'impunité. Les enfants représentent environ un tiers des victimes détectées de la traite<sup>6</sup>.

11. Les faits montrent également une augmentation de la cyberintimidation, même parmi les millions d'enfants qui n'ont pas été physiquement à l'école. En 2020, un sondage U-Report réalisé auprès de 5 000 enfants âgés de 13 à 18 ans, demandé par le Bureau de la Représentante spéciale et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a révélé que 43 % d'entre eux avaient constaté une multiplication des expériences négatives en ligne et que les plus fortes augmentations signalées concernaient la cyberintimidation<sup>7</sup>.

12. Alors que les enfants faisaient face à une violence accrue, la pandémie a perturbé les voies de recours et les services établis visant à les soutenir et à les protéger. Les écoles sont particulièrement importantes à cet égard, et la perturbation de l'éducation des enfants a donc mis à mal un facteur de protection crucial. Au pic des fermetures nationales d'écoles en avril 2020, plus de 1,6 milliard d'apprenants dans plus de 190 pays ont été touchés. En juin 2021, moins d'un tiers des pays à revenu faible ou intermédiaire avaient déclaré que tous les élèves étaient retournés à l'école en personne, cette situation s'accompagnant d'un risque accru de perte d'apprentissage et de décrochage scolaire<sup>8</sup>.

13. La pandémie a creusé davantage la fracture numérique entre le monde du Nord et le monde du Sud, et entre les populations urbaines et rurales, fracture qui touchait déjà les enfants pauvres et marginalisés de manière disproportionnée.

14. La pandémie a également perturbé les prestations des systèmes de justice, augmentant le nombre d'affaires en souffrance, ce qui entraîne des procédures judiciaires et administratives de plus en plus longues. Les conséquences en ont été ressenties de manière plus aiguë par les enfants à risque et les victimes de violence, les migrants sans papiers, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les enfants en détention, y compris les personnes en détention provisoire. En outre, l'absence de contrôle judiciaire efficace réduit la surveillance et la prévention des mauvais traitements dans les centres de détention.

15. Les données relatives aux incidences de la pandémie sur la santé mentale des enfants indiquent des niveaux d'anxiété accrus et une aggravation supplémentaire de tout problème de santé mentale préexistant<sup>9</sup>. Dans une enquête publiée en octobre 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a constaté que les services de santé mentale pour enfants et adolescents figuraient parmi les services les plus gravement perturbés pendant la pandémie, des problèmes ayant été recensés dans plus de 70 % des pays<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Rapport mondial sur la traite des personnes 2020* (New York, 2020).

<sup>7</sup> Les 5 000 réponses combinent cinq séries de résultats de sondages, issues d'un ensemble cohérent de questions communiquées par plusieurs canaux U-Report. Les ensembles de résultats, qui ont été synthétisés en une seule analyse, peuvent être consultés par les liens suivants : <https://ureport.in/opinion/4311/> (U-Report mondial) ; <https://argentina.ureport.in/opinion/1776/> (U-Report Argentine) ; <https://nigeria.ureport.in/opinion/4336/> (U-Report Nigéria) ; <https://kiribati.ureport.in/opinion/4375/> (U-Report Kiribati) ; <https://kiribati.ureport.in/opinion/4375/> (U-Report Ghana).

<sup>8</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *What's Next? Lessons on Education Recovery: Findings from a Survey of Ministries of Education amid the COVID-19 Pandemic* (Paris, New York et Washington, 2021).

<sup>9</sup> OCDE, « Combatting COVID-19's effect on children » (Paris, 2020).

<sup>10</sup> Organisation mondiale de la Santé, « The impact of COVID-19 on mental, neurological and substance use services: results of a rapid assessment » (Genève, 2020).

16. Les enfants eux-mêmes ont souligné que la violence était un problème majeur. Dans son rapport intitulé « *Voices during the COVID-19 pandemic: the impact on children, young people and helplines around the world* », Child Helpline International a constaté que ses organisations membres avaient reçu 25 % d'appels supplémentaires d'enfants en 2020 par rapport à 2019, la violence et la santé mentale étant les principaux motifs d'appel. Les organisations membres ont dû allonger les délais d'assistance en ligne et recruter davantage de volontaires pour faire face à la hausse de la demande<sup>11</sup>.

17. Bien qu'il soit encore trop tôt pour avoir une vue d'ensemble, la plupart des études initiales montrent que les inégalités se sont fortement creusées et que la pauvreté s'est sensiblement aggravée à la suite de la pandémie. La pauvreté et l'exclusion sociale sont de puissants facteurs de violence, d'atteintes, d'exploitation et de négligence. On estime que 142 millions d'enfants supplémentaires sont tombés dans la pauvreté en 2020, les familles ayant perdu des emplois et des revenus<sup>12</sup>. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'UNICEF, le nombre d'enfants astreints au travail a atteint 160 millions dans le monde en 2020 – soit une augmentation de 8,4 millions d'enfants au cours des quatre dernières années, et des millions d'autres sont menacés du même phénomène par les effets de la pandémie<sup>13</sup>. On estime que 10 millions de filles supplémentaires risquent d'être mariées au cours de la prochaine décennie<sup>14</sup>.

18. Les conséquences de la pandémie n'ont pas été ressenties de manière égale par tous les groupes. Elle a exacerbé les inégalités existantes, exposant à des risques toujours plus grands les enfants qui étaient déjà plus marginalisés et vulnérables à la violence avant la pandémie, notamment les filles, les enfants handicapés, les enfants autochtones, les enfants réfugiés, déplacés et migrants, les enfants vivant ou travaillant dans la rue, les enfants pris en charge dans une structure de protection de remplacement et les enfants en détention.

## A. Interventions : progrès enregistrés et pratiques prometteuses

19. Malgré les nombreux problèmes posés par la pandémie, il existe des exemples de pratiques prometteuses pour lutter contre la violence envers les enfants. La Représentante spéciale s'est associée à l'Institute for Inspiring Children's Futures et à 16 autres organisations non gouvernementales (ONG) pour prendre connaissance de la manière dont les services avaient été dispensés aux enfants. Des répondants de 22 pays ont fourni des informations à l'aide d'une application en ligne et ont fait état d'une bonne collaboration entre organisations, d'une coordination améliorée du personnel, d'une attention plus importante apportée au soutien aux parents et de plus nombreuses consultations des enfants. L'utilisation de plateformes virtuelles pour communiquer avec les enfants et les familles et dispenser des services a été particulièrement importante, la fracture numérique demeurant cependant problématique pour l'accès des enfants à Internet<sup>15</sup>.

20. De nombreux pays se sont employés à faire en sorte que les lignes d'assistance téléphonique pour les enfants restent opérationnelles, ainsi que des mécanismes

<sup>11</sup> Child Helpline International, « *Voices during the COVID-19 pandemic: the impact on children, young people and helplines around the world* » (Amsterdam, 2021).

<sup>12</sup> Voir UNICEF, « *Child poverty and COVID-19* » (novembre 2020).

<sup>13</sup> Bureau international du Travail et UNICEF, *Child Labour: Global Estimates 2020, Trends and the Road Forward* (New York, 2021) (résumé en français : *Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre*).

<sup>14</sup> UNICEF, « *COVID-19: a threat to progress against child marriage* » (New York, 2021).

<sup>15</sup> Voir <https://inspiringchildrensfutures.org/blog/learning-report-challenges>.

permettant de filtrer et de classer les appels par rang de priorité lorsque les enfants sont en situation de risque élevé. De plus, les réseaux nationaux de psychologues, de travailleurs sociaux et d'agents de probation fournissant des services aux enfants et aux familles ont été renforcés.

21. Pour atténuer le risque que les mesures de confinement n'entraînent une hausse de la violence dans les foyers, les pouvoirs publics ont mis au point des moyens novateurs pour diffuser des messages positifs auprès des parents et leur apporter un soutien à l'aide de plateformes en ligne, de SMS et d'appels téléphoniques. Les ressources parentales élaborées dans le cadre de l'initiative « Parenting for Lifelong Health », par exemple, ont touché plus de 80 millions de personnes à travers divers médias et sont utilisées par 29 administrations nationales<sup>16</sup>.

22. Selon l'OIT, au moins 72 pays ont renforcé la protection sociale des enfants et des familles dans le cadre de la riposte à la pandémie, notamment en créant des dispositifs d'allocations familiales ou en augmentant le montant des allocations existantes et en élargissant la couverture des programmes ciblés de transferts en espèces<sup>17</sup>. Selon les données de la Banque mondiale, au moins 800 milliards de dollars ont été investis dans la protection sociale au cours des neuf derniers mois. Ces fonds ont permis de financer plus de 1 400 mesures de protection sociale, dont un tiers environ a pris la forme de transferts en espèces, bénéficiant à plus de 1,1 milliard de personnes, soit 14 % de la population mondiale<sup>18</sup>. Par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, les prestations de transferts monétaires ont presque doublé et la couverture a augmenté de 240 %<sup>19</sup>.

23. Les pouvoirs publics ont également exploré des moyens novateurs pour assurer la continuité des services judiciaires et juridiques, notamment en préservant l'accès à la justice des enfants victimes et témoins de crimes grâce à l'utilisation de la technologie pour faciliter les audiences par visioconférence<sup>20</sup>. En outre, l'UNICEF a indiqué qu'au moins 37 pays avaient remis en liberté plus de 11 600 enfants à titre d'action préventive face à la pandémie, en utilisant des mesures de substitution à la détention et en imposant des moratoires sur toute nouvelle admission d'enfants en détention. Ces faits montrent que, lorsqu'il existe une volonté politique, la détention des enfants peut être réduite au minimum.

24. Au niveau mondial, 149 pays ont intégré la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et la lutte contre cette violence dans leurs plans d'intervention en cas de pandémie, et 136 pays ont pris des mesures pour renforcer les services destinés aux rescapées de violence fondée sur le genre. Cette démarche s'appuie sur les cadres nationaux existants pour lutter contre la violence à l'égard des enfants, tels que ceux mis en lumière par l'Organisation mondiale de la Santé dans son *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde*.

25. La riposte à la pandémie donne aux États l'occasion de renouveler leurs engagements à mettre fin à la violence contre les enfants dans le cadre des efforts mondiaux pour reconstruire en mieux.

<sup>16</sup> Henrietta Fore, « Violence against children in the time of COVID-19: what we have learned, what remains unknown and the opportunities that lie ahead », *Child Abuse and Neglect*, vol. 116, n° 2 (juin 2020).

<sup>17</sup> Voir <https://www.social-protection.org/gimi/ShowMainPage.action>.

<sup>18</sup> Banque mondiale, *Investing in Human Capital for a Resilient Recovery: The Role of Public Finance* (Washington, 2021).

<sup>19</sup> UNICEF, « Financing an inclusive recovery for children: a call to action » (New York, 2021).

<sup>20</sup> UNICEF, « Access to justice for children in the era of Covid-19: learnings from the field », (New York, 2020).

26. La Représentante spéciale encourage une approche intégrée de la lutte contre la violence à l'égard des enfants. Les plans nationaux de relèvement socioéconomique élaborés en réponse à la pandémie ont en effet pris en compte des éléments de cette approche. Dans bien des cas, ces plans appuient ou complètent d'autres cadres d'action visant à faire progresser le développement durable. Cependant, la portée des moyens mis en œuvre pour mettre fin à la violence et les ressources mobilisées à cet effet sont inégales, tout comme le sont les facteurs de violence. S'il est vrai que certaines parties prenantes ont privilégié une approche intégrée assortie de fonds d'affectation spéciale, ce n'est pas le cas de toutes.

27. Les enfants et les jeunes ont joué un rôle essentiel dans la riposte à la pandémie, en apportant un soutien vital à leurs communautés, leurs familles et leurs pairs. Lorsque les services ont été réduits, les enfants sont souvent intervenus pour aider ceux qui étaient les plus difficiles à atteindre, notamment les enfants vivant ou travaillant dans la rue et ceux vivant dans des zones reculées.

## **B. Reconstruire en mieux : investir dans un relèvement inclusif, résilient et sûr pour les enfants**

28. Les coûts sociaux et économiques considérables de la pandémie risquent d'avoir des répercussions à long terme sur le développement et le bien-être des enfants dans le monde entier, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables. Ces pertes affecteront non seulement les perspectives des enfants eux-mêmes, mais aussi l'avenir de leurs familles, de leurs communautés et de leurs sociétés pour les décennies à venir.

29. Comme la pandémie a imposé de sévères contraintes budgétaires aux pouvoirs publics, il est indispensable d'opérer un changement de paradigme consistant à considérer désormais les dépenses en faveur du bien-être des enfants comme un investissement clé pour un relèvement inclusif et durable de la pandémie. Les plans nationaux de développement et de relance économique devraient en tenir compte afin de bénéficier au plus grand nombre d'enfants possible, sans laisser personne de côté.

30. Les approches intégrées de l'action post-pandémique doivent s'appuyer sur les liens existants entre les objectifs de développement durable et les rendre opérationnels. Il est impossible de mettre fin à la violence contre les enfants ou de reconstruire en mieux si les objectifs liés à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'éducation, à la justice, au genre, à l'inclusion sociale, au travail décent, à l'égalité, à la migration, aux changements climatiques et aux sociétés pacifiques ne sont pas tous atteints pour tous les enfants et toutes les familles. Et inversement, les progrès vers la réalisation des objectifs seront entravés si l'on n'éradique pas la violence contre les enfants.

31. Reconstruire en mieux, c'est aussi l'occasion de conclure un nouveau contrat social : un contrat qui n'est pas seulement centré sur les adultes mais l'est aussi sur les enfants et qui ouvre la voie à des économies résilientes plus durables et au développement du capital humain.

## **III. Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

32. La violence sape le développement national sous tous ses aspects, et il est essentiel d'y mettre un terme pour atteindre les objectifs de développement durable. La Représentante spéciale tire parti de son mandat mondial pour encourager les États Membres à partager les pratiques prometteuses, les innovations et les enseignements

retenus dans la prévention de la violence contre les enfants et les interventions y afférentes.

## A. Appui aux États Membres

33. L'un des éléments clés des activités de communication de la Représentante spéciale consiste à aider les États Membres à préparer les examens nationaux volontaires qu'ils présentent au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Bureau de la Représentante spéciale a élaboré des orientations à l'intention des États Membres sur la manière d'utiliser leurs processus d'examen national volontaire pour cerner les pratiques et initiatives prometteuses pour prévenir la violence contre les enfants et y répondre et rendre compte de ces pratiques et initiatives<sup>21</sup>. Le Bureau examine les bilans et les présentations après chaque session du forum afin de dégager et de partager les principaux thèmes, messages et enseignements retenus concernant les progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable qui ont trait à la violence contre les enfants et ses moteurs, en mettant particulièrement l'accent sur la participation des enfants aux processus.

34. En 2021, la Représentante spéciale a rencontré des représentantes et représentants de 38 États Membres qui allaient présenter des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau, à un stade précoce de leur processus, les encourageant à utiliser le forum pour sensibiliser le public à la manière dont la violence entrave les progrès vers les objectifs de développement durable et aux mesures nécessaires pour une prévention efficace. Elle a également souligné que les enfants eux-mêmes étaient des acteurs indispensables du développement national et proposé des moyens d'appuyer leur participation active au processus d'examen national volontaire.

35. La Représentante spéciale a également mobilisé le système des Nations Unies au niveau des pays pour obtenir qu'un appui technique pertinent soit offert. Lors de ses discussions avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays, elle a souligné la responsabilité partagée du système des Nations Unies pour le développement dans l'aide apportée aux gouvernements pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable ayant trait aux enfants, notamment leur protection contre la violence, et l'importance d'une approche globale, cohérente et intégrée.

36. Dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau, le Bureau de la Représentante spéciale a collaboré avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour organiser une réunion du groupe d'experts sur l'objectif de développement durable n° 16 afin d'évaluer les progrès accomplis et les défis à relever, y compris les effets de la pandémie. La Représentante spéciale a également participé aux dialogues sur l'intégration organisés par le Vice-Président du Conseil économique et social en préparation du débat du forum consacré à l'intégration.

37. Le thème du forum politique de haut niveau de 2021, « Un relèvement durable et résilient après la pandémie de COVID-19 », a permis de mettre en lumière les enseignements tirés de la pandémie sur la manière de renforcer la protection des enfants contre la violence. La Représentante spéciale a été l'une des principales intervenantes lors de la table ronde de haut niveau sur le thème « Comment engager l'édification de sociétés plus pacifiques, égales et inclusives ». Les intervenantes et

---

<sup>21</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, « Décennie d'action, Examens nationaux volontaires 2030 : comment mettre en valeur les pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants » (New York, 2020).

intervenants ont examiné l'importance des liens entre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 10, 16 et 17 et les autres objectifs, ces liens constituant un enseignement majeur tiré de la pandémie.

38. Le Bureau de la Représentante spéciale et l'UNICEF ont coorganisé un laboratoire d'examen national volontaire durant le forum politique de haut niveau à l'intention des représentantes et représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des enfants, des jeunes et des institutions financières internationales afin d'étudier les pratiques et approches qui permettent de garantir que les examens nationaux volontaires tiennent compte des enfants et sont inclusifs. Un message fort a été transmis sur la nécessité de donner la priorité à l'investissement dans des systèmes intégrés de services sociaux pour les enfants reposant sur une base solide de protection sociale inclusive.

39. Après les examens nationaux volontaires de 2020, il a été constaté que 26 États Membres avaient mentionné la participation des enfants et des jeunes au processus de préparation. Ces activités allaient des discussions de groupe aux enquêtes en ligne à grande échelle. Lors de ses contacts avec les États Membres préparant des examens, la Représentante spéciale a souligné qu'il importait de consulter les enfants. Certains États Membres ont indiqué qu'ils envisageraient d'inclure des enfants dans leur délégation officielle au forum politique de haut niveau, tandis que d'autres ont invité la Représentante spéciale à prendre part à des dialogues nationaux avec des enfants sur le Programme 2030.

40. En juin 2021, la Représentante spéciale a rencontré les États membres du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable pour discuter des liens entre les objectifs et a convenu que l'investissement dans le bien-être des enfants était vital pour la relance post-pandémique. L'importance d'une participation plus systématique des enfants aux processus d'examen national volontaire et de forum politique de haut niveau a également été soulignée.

41. La Représentante spéciale s'est exprimée en faveur d'une vision de la justice pour enfants comme moyen de bâtir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, projet qui est au cœur du Programme 2030. Plusieurs États Membres réforment actuellement leurs lois relatives à la justice pour enfants et sont encouragés par la Représentante spéciale à saisir cette occasion pour repousser l'âge minimum de la responsabilité pénale, donner la priorité à la déjudiciarisation et aux solutions de substitution à la détention et mettre en place des procédures adaptées à l'âge, à la sensibilité des enfants et au genre pour les enfants victimes et témoins. Dans le cadre du projet de reconstruire en mieux, la Représentante spéciale a également fait valoir qu'il importait d'inclure l'accès à la justice dans les plans nationaux de relèvement socioéconomique.

42. Dans toutes ses activités de sensibilisation, la Représentante spéciale a également insisté sur la nécessité d'incorporer la santé mentale dans des approches intégrées : des mesures doivent être prises à tous les niveaux du Programme 2030 pour s'attaquer aux facteurs de violence et de troubles mentaux et instaurer des environnements sûrs, enrichissants et protecteurs. De fait, lors du forum politique de haut niveau, le Groupe des Amis de la santé mentale et du bien-être et le Bureau de la Représentante spéciale ont coorganisé une manifestation de haut niveau sur le thème de l'urgence d'agir face aux effets de la violence sur la santé mentale des enfants.

43. En tant que coorganisatrice du Congrès mondial sur la justice pour enfants de 2021, la Représentante spéciale a profité des préparatifs multipartites pour souligner la nécessité d'un leadership de haut niveau, d'un engagement et d'une collaboration multisectorielle pour traiter les grands problèmes qui se posent aux enfants en contact

avec le système judiciaire, y compris la libération des enfants en détention et leur réinsertion sociale en toute sécurité. Ces processus ont été utilisés pour cerner les tendances régionales et nationales, les nouveaux défis et les évolutions positives dans les systèmes de justice pour enfants et pour partager les connaissances, les innovations et les leçons retenues entre décideurs et praticiens.

44. Les enseignements et les pratiques prometteuses recueillis alimenteront un guide sur l'accès à la justice pour la prévention de la violence contre les enfants et les interventions y afférentes, qui en cours d'élaboration par le Bureau de la Représentante spéciale et sera présenté au Congrès mondial. Le guide sera un outil pratique pour aider les États dans leurs réformes des politiques, des lois et des pratiques en matière d'accès des enfants à la justice et de protection de l'enfance. Il mettra en exergue les bonnes pratiques en vigueur dans différentes régions et différents systèmes juridiques et dressera la liste des ressources clés pour chaque domaine thématique.

45. La Représentante spéciale a également poursuivi son soutien aux États Membres concernant la réalisation des objectifs de développement durable en participant à des dialogues politiques de haut niveau et à des visites virtuelles de pays.

46. À l'invitation du Gouvernement philippin, la Représentante spéciale a effectué une visite virtuelle du pays en avril 2021. Les Philippines ont mis en place un cadre juridique complet pour la protection de l'enfance, et leur plan d'action visant à mettre fin à la violence contre les enfants pour la période 2017-2022 définit des objectifs et des responsabilités clairs. Par ses dialogues avec les responsables de tous les ministères sectoriels concernés et d'autres parties prenantes, la Représentante spéciale a contribué à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action et les problèmes rencontrés. Les dialogues ont mis en évidence la nécessité d'augmenter les allocations budgétaires pour les services sociaux intégrés destinés aux enfants et de répondre aux incidences à long terme potentielles de la pandémie.

47. Au Nigéria, la Représentante spéciale a été l'oratrice principale d'un dialogue politique national de haut niveau sur l'élimination de la violence contre les enfants, qui a consisté à faire le point sur les réalisations accomplies par le Nigéria depuis 2017 et a été l'occasion de réaffirmer l'engagement du pays à accélérer les progrès pour que chaque enfant vive dans un environnement enrichissant, favorable et sûr, notamment en appliquant la loi sur les droits de l'enfant de 2003, en assurant l'enregistrement universel des naissances et en investissant dans les services qui protègent les enfants touchés par la violence.

48. La Représentante spéciale a pris part à des consultations nationales en Égypte et à Madagascar sur la garantie de la participation des enfants aux processus d'examen national volontaire. Elle a également organisé une consultation avec les membres du parlement des enfants de Namibie sur la manière dont les enfants pouvaient contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. À la suite de cette consultation, trois enfants parlementaires ont été sélectionnés pour rejoindre la délégation officielle de la Namibie au forum politique de haut niveau.

49. En mars 2021, la Représentante spéciale a tenu un dialogue avec l'autorité nationale de coordination de Chypre sur les préparatifs de l'examen national volontaire de 2021, avec des enfants associés au processus en tant que parties prenantes clés. Dans le cadre de la participation des enfants aux préparatifs et aux processus décisionnels plus larges, un parlement des enfants et un groupe consultatif des jeunes ont été inclus dans le Bureau du Commissaire aux droits de l'enfant.

## B. Renforcement de la collaboration au sein du système des Nations Unies

50. La Représentante spéciale continue de promouvoir et de renforcer la collaboration au sein du système des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les enfants.

51. La Représentante spéciale a pour mandat de présider le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants (voir la résolution 62/141 de l'Assemblée générale). L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide ont récemment rejoint le Groupe.

52. L'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté a pour mission d'appuyer l'application des résolutions 74/133 et 75/185 de l'Assemblée générale et des recommandations figurant dans le rapport sur l'étude mondiale (A/74/136). Sous la direction de la Représentante spéciale, l'équipe spéciale a appuyé une action coordonnée entre les États Membres, les entités des Nations Unies, le groupe des ONG pour l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, les universités et d'autres parties prenantes clés.

53. La Représentante spéciale a également renforcé sa collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et équipes de pays dans la région. Elle a contribué aux orientations pour mettre fin aux pratiques néfastes liées aux croyances en la sorcellerie, qui ont été élaborées par l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme et le Parlement panafricain.

54. La collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a été particulièrement importante et a donné lieu à plusieurs déclarations conjointes sur des questions clés. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants s'est également associé à la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et préside son groupe de travail sur une approche axée sur les personnes rescapées.

55. Comme indiqué, la Représentante spéciale est particulièrement préoccupée par l'aggravation de la traite des enfants et, en juin 2020, elle a rejoint le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes afin de renforcer les activités de lutte contre ce crime par une approche intégrée et coordonnée<sup>22</sup>.

56. Le Bureau de la Représentante spéciale a réactivé sa collaboration avec le grand groupe des enfants et des jeunes et organisé une session de réseautage au forum de la jeunesse du Conseil économique et social pour sensibiliser à l'élimination de la violence contre les enfants dans le contexte du Programme 2030. En outre, la Représentante spéciale est en contact permanent avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et s'assure que les deux bureaux se complètent et se renforcent mutuellement dans leurs travaux respectifs sur la participation des adolescentes et adolescents.

57. La Représentante spéciale a contribué à l'étude du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, en mettant l'accent sur les droits de l'enfant, et en soulignant les préoccupations concernant les taux élevés et persistants d'éloignement

<sup>22</sup> ONUDC, *Global Report on Trafficking in Persons 2020*.

des familles, les taux disproportionnés d’incarcération des enfants autochtones, leur santé mentale et leur fort taux de suicide.

58. La Représentante spéciale a profité de sa participation aux forums sur le développement social organisés en 2021 par les commissions régionales pour soutenir les États Membres qui préparaient des examens nationaux volontaires, renforçant ainsi son appel à une mise en œuvre du Programme 2030 axée sur l’enfant. Le Bureau de la Représentante spéciale a également appuyé la planification de la réunion thématique sur l’objectif de développement durable 16 lors de la huitième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. La Représentante spéciale a renforcé sa collaboration avec la Commission économique pour l’Afrique, en mettant l’accent sur l’intégration des droits de l’enfant dans la réalisation des objectifs sur tout le continent. La collaboration avec la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale a également été un vecteur essentiel de son travail sur le processus de réalisation des objectifs dans la région. La Représentante spéciale s’est associée à la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes et à l’UNICEF pour publier un rapport sur la violence contre les enfants et les adolescents pendant la pandémie<sup>23</sup>.

59. La Représentante spéciale a renforcé son appui au système des Nations Unies en collaborant étroitement avec les équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour soutenir les processus d’examen national volontaire, préparer les dialogues politiques de haut niveau et les visites virtuelles de pays et échanger des informations sur les pratiques et mesures prometteuses pour remédier aux problèmes et aux questions sensibles auxquels les enfants sont confrontés dans différents contextes.

## **IV. Renforcement des partenariats et des alliances**

60. La collaboration de nombreux acteurs de différents horizons est indispensable dans les activités de prévention et de lutte contre la violence envers les enfants, car la complexité des problèmes qu’ils rencontrent ne peut être compartimentée selon les mandats et les thèmes des organisations travaillant à leur service. Les enfants sont souvent exposés à plus d’une forme de violence, et dans plus d’un contexte. Pour promouvoir la collaboration, la Représentante spéciale a donc continué de tirer parti de son mandat pour faire le trait d’union entre différents acteurs et pour stimuler des changements visant à créer et renforcer des partenariats et alliances.

### **A. Coopération avec les organisations régionales**

61. La Représentante spéciale a renforcé les partenariats avec les mécanismes intergouvernementaux régionaux afin de promouvoir une approche intégrée et adaptée aux enfants, de recueillir des informations et des données ventilées, de cerner les défis et de partager les pratiques prometteuses.

62. En Afrique, la Représentante spéciale a continué à renforcer sa collaboration avec l’Union africaine et a élaboré une stratégie régionale de collaboration avec un large éventail de parties prenantes. Dans ce cadre, elle s’emploie à forger un partenariat étroit avec les mécanismes régionaux de l’Union africaine (tels que la Commission de l’Union africaine, le Comité africain d’experts sur les droits et le bien-être de l’enfant, la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples et le Parlement panafricain), afin de progresser dans la lutte contre la violence envers

<sup>23</sup> Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes, « Violence against children and adolescents in the time of COVID-19 » (Santiago, 2020).

les enfants par des avancées dans l'exécution du Programme 2030, de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et de l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique : une Afrique digne des enfants.

63. La Représentante spéciale a intensifié son dialogue avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'aide de feuilles de route pour la collaboration jusqu'en 2022. Le Bureau de la Représentante spéciale s'est associé au groupe de travail de la CEDEAO contre la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants pour garantir que les enfants seraient pris en compte dans les cadres et politiques de la CEDEAO visant à mettre fin à la violence de genre. La Représentante spéciale a apporté une contribution technique à la CEDEAO dans l'élaboration d'orientations pour ses visites de pays, conformément à sa promotion d'une approche intégrée de la protection de l'enfance dans le cadre de différents programmes.

64. La Représentante spéciale a poursuivi l'application de la feuille de route établie avec le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, notamment en apportant un appui technique à l'élaboration de documents clés tels que les observations générales récemment adoptées sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (article 22 concernant les conflits armés et article 27 concernant l'exploitation sexuelle). Elle a participé à la célébration, en novembre 2020, du trentième anniversaire de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en publiant une déclaration conjointe avec le Comité sur la nature omniprésente et enracinée de la violence contre les enfants dans la région<sup>24</sup>.

65. La Représentante spéciale a été l'une des principales oratrices du Forum européen sur les droits de l'enfant qui s'est tenu en septembre 2020. Le Forum a contribué à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant publiée en mars 2021, qui fait de la lutte contre la violence envers les enfants l'une de ses six priorités thématiques.

66. La Représentante spéciale a poursuivi une collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe et continué à appuyer l'application de sa stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021), dont l'élimination de la violence contre les enfants est une priorité. Le Conseil a encouragé sa mise en œuvre en élaborant de nouvelles normes et en renforçant son aide aux États Membres pour l'application de la stratégie au niveau national et en créant des plateformes de coopération et de partage d'informations. La Représentante spéciale a contribué aux travaux du Comité directeur pour les droits de l'enfant du Conseil, qui est chargé de superviser l'application de la stratégie actuelle et de mettre au point la stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027).

67. La Représentante spéciale a établi un solide partenariat avec le Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'objectif de ce partenariat stratégique est de renforcer et de mobiliser l'action des États, ainsi que de promouvoir l'échange de connaissances et d'expériences, dans le contexte des mesures efficaces de lutte contre la traite des enfants. La Représentante spéciale a été l'une des oratrices principales lors d'une manifestation parallèle à la vingt et unième Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes, organisée par l'OSCE. La manifestation, qui avait pour thème « Protéger les plus vulnérables : mettre les projecteurs sur la demande qui sous-tend la traite des enfants », et la Conférence ont permis d'appeler l'attention des 57 États participants sur la demande en matière de

<sup>24</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://violenceagainstchildren.un.org/news/joint-statement-african-committee-experts-rights-and-welfare-child-and-united-nations-special>.

traite, un domaine insuffisamment pris en compte dans la lutte mondiale contre ce crime.

68. La Représentante spéciale a continué de renforcer sa collaboration avec la Ligue des États arabes et a accepté un ensemble d'activités prioritaires conjointes pour 2021 et 2022. Le Bureau de la Représentante spéciale a apporté sa contribution à la Conférence régionale arabe sur le thème « Vers un plan d'action régional sur l'appartenance et l'identité légale », qui s'est tenue en mai 2021. La Représentante spéciale et le Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés élaboreront des orientations à l'intention de la Ligue des États arabes pour mettre fin à la détention d'enfants immigrants dans la région.

69. En juillet, la Représentante spéciale, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Ligue des États arabes ont coorganisé une manifestation sur la protection des enfants dans la région arabe, lors de laquelle ont été mis en évidence le continuum de la violence contre les enfants dans les contextes d'avant conflit, de conflit et d'après conflit ainsi que l'incidence des conflits sur les droits et le bien-être des enfants et sur les enfants dans les établissements de réfugiés ou dans le cadre de programmes de réintégration, ainsi que les efforts entrepris pour mieux protéger les enfants touchés par les conflits et renforcer leur résilience.

70. La Représentante spéciale a continué à cerner des domaines de collaboration et de sensibilisation avec des organisations régionales en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Certaines activités et visites prévues ont dû être reportées en raison de la pandémie, mais la Représentante spéciale a poursuivi ses interactions avec ces deux régions pour s'assurer qu'un soutien serait apporté pendant la phase de relèvement post-pandémique.

## **B. Travailler avec la société civile et les organisations confessionnelles**

71. Les mesures de confinement visant à stopper la propagation de la pandémie ont entraîné une réduction de l'espace civique de participation dans le monde entier, ainsi que des services essentiels de protection de l'enfance, dont beaucoup étaient assurés par des organisations de la société civile et des organisations confessionnelles. Dans ce contexte, et sur la base de la note d'orientation de l'ONU sur la protection et la promotion de l'espace civique<sup>25</sup>, les activités de la Représentante spéciale visant à sensibiliser les États Membres ont souligné la nécessité de mobiliser un large éventail de parties prenantes, y compris les organisations de la société civile et les organisations confessionnelles, dans les efforts de mise en œuvre et d'examen du Programme 2030. La Représentante spéciale a participé à une série d'ateliers sur le sujet organisés par des organisations de la société civile et a mené des actions de sensibilisation auprès des parties prenantes concernées.

72. La Représentante spéciale a poursuivi ses interactions avec les organisations de la société civile et les organisations confessionnelles dans le cadre de réunions trimestrielles, qui ont permis aux participantes et participants d'échanger des informations sur les initiatives de la société civile à l'échelle mondiale et d'étudier les possibilités de collaboration sur la violence contre les enfants entre les acteurs de la société civile basés à Genève et à New York.

---

<sup>25</sup> Consultable à l'adresse suivante : [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CivicSpace/UN\\_Guidance\\_Note.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CivicSpace/UN_Guidance_Note.pdf).

73. Afin de faire connaître les actions des enfants dans ce contexte, d'étendre la collaboration avec les organisations de la société civile et d'entrer en contact avec les enfants agents de changement dans leurs communautés, la Représentante spéciale a invité plus de 140 organisations nationales à partager leurs expériences de travail avec les enfants en tant qu'acteurs des solutions pour combattre la violence à leur endroit.

74. La Représentante spéciale a renforcé sa collaboration avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et a contribué au processus de rédaction du rapport *Still Unprotected: Humanitarian Funding for Child Protection*, publié en octobre 2020, dans lequel les auteurs ont constaté l'impact disproportionné de la pandémie sur les enfants les plus vulnérables et souligné la nécessité de veiller à ce que la protection des enfants soit au cœur des réponses humanitaires.

75. Parmi les autres partenariats importants, on citera ceux qui ont été conclus avec des organisations dont les membres sont des enfants et qui ont une forte présence mondiale et nationale. Ainsi par exemple, la Représentante spéciale et le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du mouvement scout ont signé une lettre d'accord de coopération visant à renforcer la sécurité et la protection des enfants contre la violence et à faire mieux connaître les cibles des objectifs de développement durable ayant trait à la violence.

### **C. Collaboration avec le secteur de l'informatique et des communications**

76. Remédier aux problèmes de protection de l'enfance qui se posent en ligne demeure une priorité pour la Représentante spéciale. Les enfants sont de plus en plus présents en ligne, et cette présence s'est encore accrue en raison de la pandémie. De plus, l'âge auquel les enfants se connectent pour la première fois tend à baisser. Le Bureau de la Représentante spéciale a travaillé avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour étudier comment les enfants peuvent utiliser les ressources disponibles en ligne pour améliorer leur propre protection, sachant qu'il s'agit d'un point de départ pour assurer leur sécurité et leur soutien. Le Bureau et l'UIT ont créé des liens avec des plateformes et des réseaux industriels, coorganisé des manifestations axées sur les enfants dans le cadre des solutions visant à protéger les enfants en ligne et examiné les plateformes auxquelles les enfants peuvent participer en toute sécurité.

77. Le Bureau a également pris directement contact avec des sociétés d'informatique et de communications pour comprendre comment les enfants utilisaient les moyens disponibles en ligne pour prévenir et dénoncer la violence et intervenir (y compris l'accès aux ressources, aux lignes d'assistance et aux services et la création de systèmes de soutien par les pairs), afin de repérer les problèmes de protection qui se posent lorsqu'ils communiquent en ligne et de fournir des conseils techniques à cet égard.

### **V. Mettre fin à la détention des enfants par les services d'immigration**

78. Ces dernières années ont vu un nombre croissant d'enfants en situation de déplacement, notamment des enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile voyageant seuls ou avec leur famille à travers les pays et les frontières. Les enfants, en particulier ceux qui voyagent sans être accompagnés ou sans papiers, ou qui ont été séparés de leur famille ou des personnes qui s'occupent d'eux, sont fortement exposés à diverses formes de violence, d'exploitation, d'atteinte et de traite.

79. Les restrictions de voyage et de déplacement liées à la pandémie n'ont pas empêché les enfants d'entreprendre des voyages périlleux et parfois mortels. En outre, les conséquences socioéconomiques à moyen et à long terme de la pandémie sur les enfants pousseront beaucoup d'entre eux dans une situation d'extrême pauvreté et des conditions de vie précaires qui pourraient les décider à migrer.

80. Chaque jour, des enfants migrants sont détenus dans plus de 100 pays, qu'ils voyagent seuls ou en famille<sup>26</sup>. Dans le même temps, la Représentante spéciale constate que des progrès ont été enregistrés dans la réduction progressive de la détention d'enfants par les services d'immigration, de nombreux exemples de solutions de remplacement fondées sur les droits ayant été recensés dans plus de 60 pays de toutes les régions.

81. En 2021, l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté s'est concentrée sur l'abolition de la détention d'enfants par les services d'immigration et a tiré parti des possibilités offertes par l'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs 10 et 16 lors de la réunion tenue au forum politique de haut niveau, ainsi que des processus d'application, de suivi et d'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du pacte mondial sur les réfugiés.

82. Le Représentante spéciale a continué à renforcer la collaboration sur cette question avec les partenaires aux niveaux mondial, régional et national, notamment : les États Membres ; les équipes de pays des Nations Unies, le Réseau des Nations Unies sur les migrations et son groupe de travail sur les solutions de substitution à la détention ; l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux ; le groupe des ONG pour l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté ; le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants ; les organisations régionales ; les institutions nationales des droits humains.

83. S'appuyant sur les contributions du groupe de travail, la Représentante spéciale a insisté sur l'urgence de mettre fin à la détention d'enfants par les services d'immigration lors des dialogues sur les politiques qu'elle a menés avec les 38 pays ayant présenté des examens nationaux volontaires en 2021. Certains de ces pays ont adopté des mesures concrètes, telles qu'une législation interdisant la détention d'enfants par les services d'immigration, et des politiques de migration inclusives, respectueuses des enfants et du genre, qui permettent l'accès aux documents, à l'éducation, aux services de santé, à la justice, aux services de protection sociale et de l'enfance, ainsi qu'à la résidence. Ils ont également renforcé les mécanismes transnationaux de protection de l'enfance, œuvré pour l'adoption de solutions de substitution non privatives de liberté et communautaires et obtenu la libération d'enfants migrants détenus.

84. L'action coordonnée, efficace et rentable revêt une importance cruciale pour « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19. L'Équipe spéciale des Nations Unies fera fond sur les nombreuses solutions de substitution reposant sur les droits de l'enfant qui existent dans plus de 60 pays de toutes les régions<sup>27</sup>. De nombreuses mesures sont déjà promues par les membres de l'Équipe spéciale des Nations Unies, par les pouvoirs publics et par les organisations de la société civile pour mettre fin à la détention d'enfants par les services d'immigration. L'Équipe spéciale des Nations Unies mènera des activités de sensibilisation et fera le trait

<sup>26</sup> Réseau des Nations Unies sur les migrations, « #ThereAreAlternatives to the immigration detention of children ». Consultable à l'adresse suivante : <https://migrationnetwork.un.org/videos/therearealternatives-immigration-detention-children>.

<sup>27</sup> International Detention Coalition, *There are Alternatives: A Handbook for Preventing Unnecessary Immigration Detention*, éd. rév. (Melbourne, 2015).

d'union entre les expériences mises en lumière et largement documentées par le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants (voir [A/75/183](#)), le groupe de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations<sup>28</sup>, l'UNICEF<sup>29</sup>, l'International Detention Coalition<sup>30</sup>, l'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux, ainsi que par la Représentante spéciale.

## VI. Les enfants comme partie intégrante de la solution et acteurs du changement positif

85. La promotion d'une culture de la participation véritable des enfants est une priorité pour la Représentante spéciale. En mars 2021, son bureau a publié un rapport intitulé *Children as Agents of Positive Change: A Mapping of Children's Initiatives across Regions, towards an Inclusive and Healthy World Free from Violence*, dans lequel sont mises en évidence les initiatives de 246 organisations dans 83 pays. Les initiatives ont souvent été menées par des enfants et sont axées sur les questions qu'ils ont identifiées comme prioritaires dans les domaines de la prévention, des interventions et du signalement de la violence, ainsi que de la participation et de l'autonomisation. Le rapport sert également à cerner les tendances en matière de participation des enfants et offre des recommandations à tout l'éventail des acteurs de la protection, aux États Membres, aux entités des Nations Unies et au secteur privé. Le Bureau de la Représentante spéciale établit également une version numérique et interactive pour promouvoir et amplifier les actions et initiatives des enfants.

86. Comme l'indique le rapport, les enfants font déjà partie de la solution à la violence : ils travaillent avec les décideuses et décideurs et les pouvoirs publics, soutiennent leurs communautés, renforcent leurs propres capacités et celles de leurs pairs, font avancer la recherche et s'expriment. Les expériences analysées montrent que les enfants se sont mobilisés davantage pendant la pandémie pour aider leurs pairs et leurs communautés afin de prévenir la violence contre eux, d'y répondre et de la dénoncer. Les résultats indiquent un passage rapide de l'action hors ligne à l'action en ligne et ont apporté des éléments à la stratégie de la Représentante spéciale avec l'industrie permettant de mieux comprendre comment les enfants utilisaient les moyens en ligne pour améliorer leur propre protection.

87. Le rapport souligne également le rôle essentiel joué par les réseaux de pairs dans la prévention et la protection contre la violence, ainsi que dans le soutien à la santé mentale. Le recensement des initiatives révèle que les enfants jouent un rôle déterminant dans la mise en relation d'autres enfants avec les services de signalement et les ressources de protection, qu'ils sensibilisent leurs pairs à la violence et qu'ils s'aident mutuellement à prendre conscience qu'ils sont, ou ont été, victimes de violence. Comme nous l'avons vu, les enfants sont conscients de leurs propres besoins en matière de santé mentale et de ceux de leurs pairs, et ils se soutiennent mutuellement dans le cadre de réseaux de pairs et d'espaces sécurisés, à la fois hors ligne et en ligne. Ils connaissent également leurs propres limites et comprennent la nécessité d'entrer en contact avec les services de protection appropriés pour le bien

<sup>28</sup> Réseau des Nations Unies sur les migrations, « Annex to policy brief: COVID-19 and immigration detention: what can Governments and other stakeholders do? » (février 2021). Consultable à l'adresse suivante : [https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/annex\\_to\\_policy\\_brief\\_on\\_atd\\_and\\_covid-19.pdf](https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/annex_to_policy_brief_on_atd_and_covid-19.pdf).

<sup>29</sup> UNICEF, « Alternatives to immigration detention of children » (New York, février 2019).

<sup>30</sup> International Detention Coalition, « Room for hope: International Detention Coalition briefing note – an overview of promising alternatives to detention in the era of COVID-19 » (Melbourne, octobre 2020) ; voir aussi End Immigration Detention of Children, « There are alternatives », page Web (<https://endchilddetention.org/solution/there-are-alternatives/>).

de leur propre santé mentale. Ces actions ont aidé la Représentante spéciale à promouvoir l'accès des enfants aux services de santé mentale.

88. Afin d'appuyer les interventions des enfants en tant qu'agents du changement, la Représentante spéciale a invité des enfants de toutes les régions qui se penchent sur des questions de santé mentale à partager des vidéos contenant leurs recommandations sur l'amélioration de la santé mentale et du bien-être. Les vidéos ont été diffusées auprès des États et des dirigeantes et dirigeants mondiaux lors d'une manifestation de haut niveau sur la santé mentale pendant le forum politique de haut niveau et par le truchement des canaux numériques de la Représentante spéciale consacrés à la sensibilisation aux actions des enfants dans ces domaines.

89. Durant la période considérée, la Représentante spéciale a participé à de nombreuses activités impliquant des enfants, notamment pour toucher plus de 48 000 enfants par différents canaux, dans différents lieux et à différentes occasions créées par ou avec des organisations de la société civile et des entités des Nations Unies, y compris le Sommet mondial sur la jeunesse organisé par Big 6 Youth Organizations, une alliance des six plus grandes organisations de jeunes du monde<sup>31</sup>. Elle a encouragé les participantes et participants au Sommet à prendre des mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants. Les enfants et les jeunes participants ont donné la priorité à l'éducation de leurs pairs sur la violence et à la formation des jeunes aux moyens de signaler la violence et aux lieux où le faire, tout en restant déterminés à prendre des mesures concrètes dans leurs communautés.

## VII. La voie à suivre

90. Les coûts sociaux et économiques de la violence contre les enfants sapent les efforts de mise en œuvre du Programme 2030 et entravent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les conséquences négatives et à long terme de la violence sur le développement des enfants étouffent leur potentiel de devenir des citoyens engagés et productifs, privant les nations d'un capital humain vital. La pression constante créée par la nécessité de faire face aux répercussions de la violence contre les enfants fait peser une lourde charge sur les systèmes de santé, d'éducation, de protection sociale et de justice des États, détournant de maigres ressources qui pourraient être mieux utilisées ailleurs.

91. Afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs, les mesures visant à éliminer la violence contre les enfants doivent être intégrées dans chaque programme de développement national. La prévention est le moyen le plus efficace de mettre fin à cette violence, et il existe de plus en plus d'exemples d'approches efficaces et relativement peu coûteuses. Un programme de développement national intégré, multisectoriel et cohérent permettra également de s'attaquer aux moteurs de la violence, tels que la pauvreté, les inégalités, la discrimination fondée sur le genre, les migrations, l'exclusion et les crises humanitaires, entre autres défis.

92. Les contraintes budgétaires qui pèseront immanquablement sur les gouvernements à la suite de la pandémie de COVID-19 risquent de freiner les efforts visant à renforcer l'offre de services sociaux pour les enfants, et les décideuses et décideurs devront être convaincus du bien-fondé économique du maintien de leur financement. Les arguments les plus convaincants en faveur de la poursuite du financement opposent les avantages évidents de dépenses relativement modestes en matière de prévention aux coûts considérables à court et à long terme de l'inaction

<sup>31</sup> Big 6 Youth Organizations, « A global youth-led movement for change » (<https://bigsix.org/>).

– un argument qui devrait être utilisé pour persuader les pouvoirs publics d'allouer les fonds nécessaires.

93. Dans son rapport intitulé *Investing in Human Capital for a Resilient Recovery: The Role of Public Finance* (Investir dans le capital humain pour une reprise résiliente : le rôle des finances publiques), publié en 2021, la Banque mondiale a souligné le rôle des finances publiques dans la constitution et la protection du capital humain alors que les pays cherchent à se relever de la pandémie. La Banque mondiale a appelé les gouvernements à garantir l'adéquation, l'efficacité et la durabilité des dépenses publiques pour les services qui soutiennent la formation du capital humain (dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la protection sociale), en particulier pendant les périodes d'austérité budgétaire. En juin 2021, l'UNICEF a publié un rapport intitulé « Financing an inclusive recovery for children: a call to action » (Financer une relance inclusive pour les enfants : appel à l'action), dans lequel il était également question de donner la priorité aux secteurs sociaux dans les dépenses publiques, même en cas de récession économique et de difficultés budgétaires.

94. Le Bureau de la Représentante spéciale travaille avec des partenaires, notamment des États, le système des Nations Unies, des institutions financières, des universités et des organisations de la société civile, afin de rassembler et de renforcer les éléments étayant l'opportunité d'investir dans la lutte contre la violence envers les enfants. Les éléments parlant en faveur de cet investissement serviront à sensibiliser les pouvoirs publics et des partenaires de développement afin de garantir que des financements adéquats pour la prévention de la violence contre les enfants et les interventions y afférentes soient intégrés dans les budgets de secteurs tels que la santé (y compris la santé mentale), l'éducation, la protection de l'enfance et le bien-être social, la justice et les systèmes de protection sociale inclusifs.

95. La pandémie de COVID-19 a montré qu'un changement de paradigme en faveur des enfants s'imposait depuis trop longtemps – un changement par lequel les dépenses consacrées aux services sociaux intégrés et aux mesures de protection sociale des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux sont désormais considérées comme des investissements vitaux pour un relèvement inclusif, résilient et durable de la pandémie. La Représentante spéciale exhorte tous les États à veiller à ce que ce changement de paradigme soit pris en compte dans tout plan national de développement et de relance économique pour qu'il bénéficie au maximum à chaque enfant et pourvoyeuse ou pourvoyeur de soins, et à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.